REPUBLIQUE FRANCAISE



PROCES VERBAL D'AFFICHAGE Séance du Conseil Municipal

Lundi 29 mars 2021 à 18 heures 30

L'an deux mil vingt et un, le lundi 29 mars, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes Pablo NERUDA, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Damien de WINTER, 1^{er} Adjoint, en l'absence de Monsieur Gérard LENEVEU, Maire, empêché.

Etaient présents

M. Damien de WINTER, Mme Marie-France MOLLET, M. Jean-Pierre ISABEL, Mme Sophie MOBASHER, M. Jean-Louis BOISSÉE, M. Bruno LECOEUR, M. Bernard LELAIZANT, M. Patrick DESVAGES, Mme Marie-France LEBON, Mme Catherine SIBBILLE, M. Abdellah FAWZI, M. Didier HERGAS, Mme Patricia FREIDOZ, M. Olivier VELASQUEZ, Mme Magali LE BLAIS, Mme Edith LE ROUX, Mme Naïma ANNOUCHE, M. Frédéric LACOUR, Mme Isabelle PIERRE, M. Nicolas RICHTER, M. Nicolas DURAND.

Absents excusés

M. Gérard LENEVEU donne pouvoir à M. Damien de WINTER
Mme Sara ROUZIÈRE donne pouvoir à Mme Magali LE BLAIS
Mme Monique BOBLIN donne pouvoir à M. Bruno LECOEUR
Mme Josette ALDROVANDI donne pouvoir à M. Bernard LELAIZANT
M. Christophe BISSEY donne pouvoir à Mme Patricia FREIDOZ
Mme Nelly AUBRON donne pouvoir à M. Jean-Louis BOISSÉE

Absent(s) non excusé(s)

Le quorum étant atteint, la séance peut se tenir valablement.

Madame Marie-France MOLLET est désignée secrétaire de séance (article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

En l'absence de Monsieur le Maire, Monsieur Damien de WINTER, 1^{er} Maire-Adjoint, ouvre la séance. Monsieur le Maire a été en effet déclaré cas contact Covid et doit donc rester "isolé".

Monsieur Damien de WINTER fait part de l'amertume de Monsieur le Maire, lequel a indiqué "c'est la première fois que je serai absent au vote du budget en 25 années de mandat".

1. Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil Municipal du 15 février 2021

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion en date du 15 février 2021, dont chaque membre a reçu communication lors de la convocation à la présente séance.

2. Compte de Gestion 2020

Préalablement à la délibération, Monsieur Damien de WINTER tient à excuser l'absence de Madame Isabelle MAUBRE-TURPIN, trésorière de Caen municipale, en charge des comptes de la collectivité depuis le 1^{er} janvier 2021.

Monsieur Damien de WINTER, Maire-Adjoint, informe l'Assemblée que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2020 a été réalisée par les services de la trésorerie et que le Compte de Gestion est conforme au Compte Administratif.

Il s'établit comme suit :

☐ En résultats d'exercice

Section Fonctionnement

167 037,24 €

Section Investissement

- 198 919,60 €

☐ Résultats cumulés (après pris en compte des soldes antérieurs)

:

Section Fonctionnement

703 423,59 €

Section Investissement

442 243,16 €

Aussi, considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le Compte de Gestion 2020.

3. Compte Administratif 2020

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 9 mars 2020 approuvant le budget de l'exercice 2020,

Vu les délibérations des 15 juin, 7 septembre, 2 novembre et 7 décembre 2020 portant décisions modificatives pour ce même exercice,

Monsieur Damien de WINTER, Maire-Adjoint, expose à ses collègues les conditions d'exécution de ce budget.

Aussi, après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal, siégeant alors sous la présidence de Monsieur Damien de WINTER, adopte, à l'unanimité, le Compte Administratif de l'exercice 2020 arrêté comme suit :

| | FONCTIONNEMENT | INVESTISSEMENT | TOTAL |
|---------------------|----------------|----------------|----------------|
| DEPENSES | 4 407 343,25 € | 470 077,66 € | 4 877 420,91 € |
| RECETTES | 4 574 380,49 € | 271 158,06 € | 4 845 538,55 € |
| RESULTAT D'EXERCICE | 167 037,24 € | - 198 919,60 € | - 31 882,36 € |
| REPORT ANTERIEUR | 536 386,35 € | 641 162,76 € | 1 177 549,11 € |
| RESULTAT FINAL | 703 423,59 € | 442 243,16 € | 1 145 666,75 € |

Avec des restes à réaliser en dépenses d'Investissement d'un montant de 88 552,20 €.

4. Bilan des acquisitions et cessions 2020

L'article 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que chaque année le Conseil Municipal délibère sur le bilan des acquisitions et cessions foncières de la commune.

Monsieur Damien de WINTER, Maire-Adjoint, informe l'Assemblée, qu'il n'a été procédé à aucune transaction immobilière au cours de l'année 2020.

5. Affectation de résultat

Vu les résultats du Compte Administratif 2020, lesquels s'établissent comme suit :

- Section Fonctionnement:

703 423,59 €

- Section Investissement :

442 243,16 €

Considérant l'état des restes à réaliser en dépenses d'Investissement lesquels s'élèvent à 88 552,20 € et se décomposant comme suit :

| Opération Article | | Libellé / désignation | R.A.R. | |
|-------------------|--------------------|--|-------------|--|
| 56 | 2041512 2041582 | Extension réhabilitation école Aragon (fonds de concours voirie + éclairage) | 72 896,66 € | |
| 30 | 2183 | Équipement webcam école Aragon | 61,20 € | |
| 26 | 2041481 | Investissements écoles Plateau | 1 350,54 € | |
| 905 21318 | | Travaux cheminée Baquet | 8 010,00 € | |
| 901 | 2181 | Réfrigérateur | 499,00 € | |
| 30/51/908 | 2188 | Défibrillateurs | 5 734,80 € | |

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas procéder à l'affectation de résultat de fonctionnement.

La reprise de résultat de fonctionnement au Budget Primitif 2021 sera donc de 703 423,59 €.

6. Subventions 2021 aux associations

Sur proposition de la commission des Finances et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accorde aux différentes associations les subventions 2021 suivantes, étant entendu que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2021.

| Associations | Montant |
|--|---------|
| C.O.S. (Fonctionnement) | 2 850 € |
| C.O.S. (Médailles et évènements familiaux) | 1 000 € |
| Vivre ensemble au Plateau | 200 € |
| FNACA | 200 € |
| APE Élémentaire – Maternelle | 400 € |
| Comité des fêtes | 2 000 € |
| Comité Local des jardins familiaux | 700 € |
| Les Jardins de l'Orangeraie | 190 € |
| Détente et bien-être | 500 € |
| APE du Plateau | 200 € |
| Comité de jumelage Murlo | 1 000 € |
| Section Gym volontaire | 1 000 € |
| Section Haltérophilie | 5 000 € |

| Associations | Montant |
|--|-----------|
| ASG les Montes en l'air | 2 500 € |
| ASG Judo | 2 000 € |
| ASG Basket | 7 630 € |
| ASG Handball | 7 500 € |
| ASG Tennis | 800 € |
| ASG Football | 9 500 € |
| Gibervillaise Badminton | 900 € |
| Les Passants de la Gronde | 350 € |
| Vélo club de Giberville | 300 € |
| AGLAE | 90 000 € |
| Secours Gibervillais | 2 000 € |
| Rencontre | 600 € |
| Giber'Voile | 500 € |
| Giber'Voile / Exceptionnel | 1 000 € |
| Mémoire et Patrimoine SMN | 250 € |
| Mémoire et Patrimoine SMN / Exceptionnel | 767 € |
| La Renaissance | 500 € |
| TOTAL GENERAL | 142 337 € |

Le Conseil Municipal autorise, en outre, Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir à cet effet avec l'association AGLAE.

Les Maire, Adjoints et/ou Conseillers n'ont pas pris part au vote se rapportant à l'attribution de la subvention à une association dont ils sont membres du bureau.

6 bis Subvention exceptionnelle 2021 / Association "A VUE DE TRUFFE"

Sur proposition de la commission des Finances et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accorde à l'association "A VUE DE TRUFFE" [école de chiens-guides Caen Normandie] une subvention exceptionnelle 2021 d'un montant de 500 euros.

Etant entendu que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2021.

7. Personnel municipal / Modification du tableau des effectifs

Suite à l'exposé de Monsieur Damien de WINTER, Maire-Adjoint, responsable de la commission du Personnel, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la création d'un poste d'Attaché territorial et la suppression d'un poste de Rédacteur Principal de 1ère classe, sous réserve de l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire.

Cette transformation de poste s'inscrit au titre de la promotion interne et prendra donc effet à la date de la liste d'aptitude.

8. Taux d'imposition 2021

Monsieur Damien de WINTER, Maire-Adjoint, informe ses collègues qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer les taux d'imposition des différentes taxes locales.

Il indique que lors du Débat d'Orientation Budgétaire, les élus ont exprimé le souhait de maintenir les taux d'imposition de la fiscalité directe locale pour l'année 2021 puis précise qu'il convient cependant de prendre en compte la réforme actuelle de la fiscalité directe locale.

Aussi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,

Vu la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (notamment son article 16),

Vu l'article 1639 A du Code Général des Impôts,

Considérant que la loi de finances pour 2020 susvisée a acté la suppression progressive de la taxe d'habitation (TH),

Considérant que le taux de TH nécessaire en 2021 et 2022 au calcul de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) et de la taxe sur les logements vacants sera le taux de 2019,

Considérant qu'il appartient à l'Assemblée locale de se prononcer sur les taux d'imposition des autres taxes locales pour l'année 2021,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, fixe les taux comme suit :

| Taxe foncière (bâti) | 62,24 % [soit 40,14 % taux communal 2020 + 22,10 % taux départemental] |
|--------------------------|---|
| Taxe foncière (non bâti) | 68,69 % |

Adopté à l'unanimité.

9. Budget Primitif 2021

Préalablement à l'examen du budget, Monsieur Damien de WINTER, Maire-Adjoint, rappelle que l'état des indemnités des élus au titre de l'année 2020 a été communiqué à l'ensemble des membres de l'Assemblée [Art. 93 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique].

Il présente ensuite le projet de budget 2021.

Aussi, le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Damien de WINTER et après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, le Budget Primitif 2021 proposé.

Celui-ci s'équilibre à 5 223 324 € en Fonctionnement et à 983 443 € en Investissement.

10. Elus salariés et autorisations d'absence

Monsieur Damien de WINTER, Maire-Adjoint, présente à l'Assemblée les modalités de mise en œuvre du dispositif de compensation financière des pertes de revenus subies par les élus municipaux salariés qui ne bénéficient pas d'une indemnité de fonction et qui sont amenés à solliciter du temps pour participer à certaines réunions (articles L. 2123-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales).

Il indique que cette compensation est limitée à soixante-douze heures par an par élu et que chaque heure ne peut être rémunérée à un montant supérieur à une fois et demie le SMIC selon l'article L. 2123-3 du Code Général des Collectivités Territoriales. De plus, les élus concernés doivent fournir à la collectivité les documents justifiant de la diminution de leur rémunération ou de leurs revenus (article R.2123-11 du code précité).

Aussi,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'autoriser la compensation de la perte de revenus supportée par les élus pour assister aux séances de conseil municipal et ne bénéficiant pas d'indemnités de fonction.

11. Restauration et accueil du matin / Nouveaux tarifs au 1er septembre 2021

Sur proposition de la commission Vie Scolaire, Monsieur Damien de WINTER, Maire-Adjoint, en l'absence excusée de Madame Sara ROUZIÈRE, présente à l'Assemblée le projet de révision des tarifs de la restauration ainsi que ceux de l'accueil du matin.

Aussi, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, la grille de tarification telle que proposée ci-dessous, applicable au 1^{er} septembre 2021 :

| Quotient Familial | Tarifs au 01/09/2021 |
|------------------------------------|----------------------|
| de 0 à 499 € | 1,45 € |
| de 500 à 899 € | 2,55 € |
| de 900 à 1299 € | 3,50 € |
| supérieur à 1300 € et hors commune | 4,40 € |

| 1 | | ··· |
|---|---------------|--------|
| | Repas adultes | 4,70 € |

| Résidents et retraités gibervillais | 5,95 € |
|--|---------|
| Familles des résidents | 8,65 € |
| Retraités hors commune | 13,55 € |
| Agents communaux / CCAS | 4,70 € |
| Le tarif "Retraités hors commune personnes extérieures autorisées, à déjeuner à la Résidence | |

| Restauration A | GLAE |
|----------------|--------|
| Repas | 3,25 € |

| Accueil du matin | | |
|--|----------------------------|-------------------------------|
| FORFAIT 1 à 2 j/semaine ou 1 semaine/2 | FORFAIT 3 à 4 j/semaine | Tarif exceptionnel matinée |
| 48 € | 96 € | 3,50 € |
| Tarifs/trimes | tre/enfant | Tarif/jr/enfant |

Questions diverses

- > Bilan de la situation Covid sur la commune et les services municipaux.
- > Prochain Conseil Municipal le 10/05/2021

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

A Giberville, affiché le 7 avril 2021

La Directrice Générale des Services,

Sylvie LAUNAY